



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

L'accès au camping est strictement réservé aux campeurs ayant une réservation pour un séjour au camping « Les Granges ».

Pour les locatifs :

Réservation : pour validation, veuillez retourner le « contrat de réservation » complété et signé, accompagné de l'acompte de 30% du montant total du prix du séjour incluant les frais de dossier de 15€.

Le prix applicable sera fixé selon le tarif en vigueur au moment de la réservation.

Le solde est à régler 30 jours avant la date de votre arrivée.

La location choisie sera disponible à partir de 16h.

Votre arrivée est possible jusqu'à 20h en haute saison, et 19h en basse et moyenne saison.

Vous devez libérer la location avant 10h le jour de votre départ.

Le séjour prend effet à la date de réservation.

EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTICIPE ACUNE REDUCTION DE PRIX NE SERA ACCORDEE.

Les cautions : Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire détaillé.

Le locataire doit contrôler et signaler toute anomalie le jour de son arrivée.

Une caution de 200€ pour les mobil-homes et de 300€ pour le chalet vous sera demandée lors de votre arrivée par chèque et 70€ pour le ménage par chèque également.

Ils seront détruits en fin de séjour après inventaire.

Le chèque de caution sera détruit 48h après votre départ, sauf si problématique, vous serez contacté.

Pour les cautions en espèces, elles seront rendues à la suite d'un état des lieux avant le départ, prendre rdv à l'accueil au plus tard la veille du départ.

Elle garantit la perte, la casse, la dégradation du matériel et la propreté.

Le nettoyage du mobil home est à la charge du locataire. En fin de séjour, le mobil home doit être rendu parfaitement propre à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, il vous sera facturé forfaitairement 70€ de nettoyage. Si vous ne désirez pas faire le ménage, vous pouvez demander 48h avant votre départ le forfait ménage.

Le camping se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage et de les déduire de son dépôt de garantie, après en avoir averti le client au préalable.

Toute dégradation ou article manquant ou cassé, sera facturé selon le barème en vigueur disponible à l'accueil.

Réservation : en basse et moyenne saison, les locatifs sont disponibles à partir de 2 nuits minimum, tandis que les tentes toilées et bois peuvent être réservées à la nuitée.

En haute saison, les réservations se font du samedi au samedi.

Pour les emplacements :

Réservation : pour validation, veuillez retourner le « contrat de réservation » complété et signé, accompagné de l'acompte de 25% du montant total du prix du séjour incluant les frais de dossier de 7€.

Le prix applicable sera fixé selon le tarif en vigueur au moment de la réservation.

Le prix de base comprend :

- un emplacement pour 1 à 2 personnes,
- un véhicule avec une tente, une caravane, un camping-car ou un van,
- l'électricité,
- l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Pour les camping-cars et vans, un montant vidange (voir tarifs) sera appliqué obligatoirement par séjour et ajouté selon vos besoins. Un tarif de base est également proposé pour un emplacement comprenant 1 personne et 1 vélo.

Les frais annexes (personne supplémentaire, animaux domestiques, véhicule supplémentaire, taxe de séjour, participation aux ordures ménagères, etc... voir tarif en vigueur) ne sont pas inclus dans le prix de base et s'ajouteront à ce dernier.

L'emplacement sera disponible à partir de 15 heures.

Votre arrivée est possible jusqu'à 20h en haute saison et 19h en basse et moyenne saison.

Vous devez libérer l'emplacement avant 11h le jour de votre départ.

Le règlement du séjour doit se faire à votre arrivée ou au plus tard la veille du départ.

Le séjour prend effet à la date de réservation.

Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Location de frigo :

Il vous sera demandé une caution de 100 euros pour la location d'un réfrigérateur par chèque ou espèces.

EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTICIPE ACUNE REDUCTION DE PRIX NE SERA ACCORDEE.

LA DIRECTION SE LAISSE LE DROIT D'ACCEPTER OU DE REFUSER LES CARAVANES DOUBLE ESSIEU, LES CAMPING CARS OU AUTRE VEHICULE DE GROS GABARIT.

Capacité des locations et emplacements

Par mesure de sécurité et de garantie, il est impératif de respecter la capacité maximale autorisée pour chaque hébergement (varie entre 4 et 5 personnes) ou emplacement (maximum 6 personnes) réservé.

Si, à votre arrivée, il est constaté que le nombre d'occupants dépasse la capacité maximale définie pour l'hébergement ou l'emplacement réservé, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à celui-ci, sans possibilité de remboursement pour le séjour réservé.

LES GROUPES ET MINEURS

Toute réservation de plus de trois 3 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes, mais se connaissant et se déplaçant ensemble aux mêmes dates de séjour, est considérée comme un groupe.

Les hébergements proposés sur le site internet sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping par mail à l'adresse suivante : info@les-granges.com

Les groupes doivent être obligatoirement encadrés par des accompagnateurs diplômés. Le camping se réserve le droit d'étudier la demande de réservation de groupe avant acceptation ou refus de celle-ci.

Pour des raisons de sécurité, les mineurs non accompagnés de leurs tuteurs légaux pendant toute la durée de leur séjour ne sont pas acceptés dans le camping.

Conditions générales

Les règlements pour le camping peuvent se faire par :

Espèces, chèque à l'ordre de la SAS VINTAGE LES GRANGES, carte bancaire à l'accueil ou sur notre système de réservation en ligne, chèques vacances (ANCV) et chèques vacances (ANCV) Connect et virement bancaire.

Pour le virement bancaire voici nos coordonnées bancaires :

Notre numéro de compte international (IBAN) : FR 76 3000 4019 6900 0101 5626 770

Code identification de la banque (BIC) : BNPAFRPPXXX Nom de la banque :

BNP Paribas à Biars sur Cère.

Adresse : BNP PARIBAS BIARS CERE - Nom du titulaire du compte : SAS VINTAGE LES GRANGES.

Assurances

Le locataire doit posséder une assurance responsabilité civile d'incendie, d'intempéries, de catastrophes naturelles...

Il doit informer son assureur de sa location au camping Les Granges.

Accès

Le camping est ouvert du samedi 26 avril au samedi 20 septembre 2025.

Le bureau d'accueil est ouvert en basse et moyenne saison de 9h à 12h et de 15h à 19h et en haute saison jusqu'à 20h.

Le camping est ouvert de 8h à 22h.

Après 22h, vous devrez garer votre véhicule sur le parking extérieur.

AUCUNE ENTREE NI SORTIE NE SERA AUTORISEE EN DEHORS DE CES HORAIRES SAUF URGENCES MEDICALES OU CAS DE FORCE MAJEUR.

Bar/snack

Les consommations et les repas sont à régler au comptant.

Les moyens de paiements acceptés sont : espèces, carte bancaire et chèque bancaire.

Eco-participation

Une participation aux ordures ménagères vous sera demandée pour tout séjour dans notre camping, soit : 0,60 € par nuitée.

Litiges

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

CM2C, 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS Téléphone : 01 89 47 00 17.

Chiens/animaux

Les animaux sont acceptés au camping jusqu'à 2 par emplacement ou locatif (sauf 1 pour les tentes toilées ou bois).

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté, ni jamais être laissés au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres et en sont civilement responsables.

Les déjections de vos animaux doivent être systématiquement ramassées pour le confort de tous.

Les chiens doivent être tenus en laisse et vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Il convient d'avoir en votre possession les documents et carnet de vaccination pour tout litige.

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés au camping.

Vos animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

Indisponibilité de certains services

Les services et installations du camping (piscine, bar/snack, activités, animations, etc.) peuvent ne pas être disponibles pendant toute la saison, notamment en raison de conditions climatiques ou de situations de force majeure.

Ils peuvent également être temporairement indisponibles durant tout ou partie de votre séjour.

Toute interruption ou indisponibilité de ces services, indépendante de la volonté du camping, ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une réduction du prix du séjour.

Autorisation de reproduire et diffuser l'image

Le camping, pendant le séjour du client, peut être amené à prendre des photographies et/ou à réaliser des vidéos au sein du camping à des fins d'animation et/ou de communication, sur tous supports, sur lesquelles le client et les personnes l'accompagnant sont susceptibles d'apparaître.

En acceptant les CGV, le client autorise le camping à utiliser les photos et/ou vidéos sur lesquelles il apparaîtra aux fins susvisées.

Il se porte fort de cette autorisation par les personnes l'accompagnant.

Tout refus spécifique devra être notifié par écrit au camping.

Le client ou l'une des personnes l'accompagnant pourra demander à tout moment, dans un délai raisonnable, le retrait, sur laquelle il/ elle est reconnaissable en adressant une demande écrite.

Vidéosurveillance

Pour assurer la sécurité des clients, des biens et des installations, le **Camping Les Granges** est équipé d'un système de vidéosurveillance, conforme à la réglementation en vigueur.

Les zones surveillées sont signalées par des affichages visibles à l'entrée du camping et à proximité des caméras. Les enregistrements sont exclusivement consultables par les personnes habilitées, dans le respect des dispositions légales en matière de confidentialité et de protection des données personnelles.

Pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez contacter la direction.

Assurance annulation

Nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance annulations auprès de notre prestataire CAMPEZ COUVERT.

Le document de souscription est disponible sur notre site internet, le lien se fait automatiquement lors de votre réservation en ligne si vous optez pour l'option, ou par téléphone.

Le prix du séjour ne comprend pas d'assurance annulation.

Celle-ci demeure facultative et est proposée lors de la procédure de réservation qui couvre le client, sous certaines conditions.

Le montant correspondant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation.

Résiliation du contrat de réservation en cas de non-respect des conditions par le client

Le contrat de réservation pourra être automatiquement résilié aux torts du client dans les cas suivants :

Absence au début du séjour

- Si le client ne se présente pas au camping dans les 24 heures suivant le début de son séjour, sans avoir fourni de justification ni informé le camping de son arrivée tardive, son hébergement sera considéré comme abandonné.

Dans ce cas, le montant total versé sera conservé par le camping, sans possibilité de remboursement.

- Non-respect répété des règles, en cas de violations répétées du règlement intérieur par le client ou ses accompagnants, malgré un rappel de la direction, le camping se réserve le droit de résilier le séjour avec effet immédiat. Le client devra alors libérer son hébergement ou emplacement dans un délai de trois heures.

Aucun remboursement ne sera accordé.

Modification ou annulation par le client

Conformément à l'article L221-28-12 du Code de la consommation, le client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour les réservations effectuées.

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée au camping :

- Par téléphone au 05.65.32.46.58,
- Par email à info@les-granges.com,
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Camping Les Granges
401 Impasse des Granges de Mézels
46110 VAYRAC

Important :

L'acompte versé lors de la réservation ne pourra en aucun cas être remboursé par le camping.

Toutefois, si une assurance annulation a été souscrite, celle-ci pourra prendre en charge un éventuel remboursement selon ses conditions.

Interruption de séjour

Tout manquement grave au règlement intérieur, ou le non-respect des lieux, des infrastructures ou des personnes, pourra entraîner une interruption immédiate du séjour sans préavis. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Règlement intérieur

L'accès au camping est strictement réservé à la clientèle ayant une réservation à leur nom.

Durant le séjour, le client s'engage à respecter le règlement intérieur et à le faire respecter aux personnes résidant avec lui et ou ses visiteurs, qui sont sous sa responsabilité.

En cas de non-respect du règlement intérieur, le camping a autorité pour le faire respecter et adopter si besoin, toutes les sanctions nécessaires, ce jusqu'à l'exclusion du client du camping sans remboursement du prix du séjour.

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer et à séjourner sur le camping, il faut y avoir été autorisé par la direction via un « contrat de réservation ».

La direction a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des conditions générales de ventes et des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Le client s'engage à réserver un séjour en son nom personnel et pour son compte et à occuper l'hébergement ou l'emplacement de camping sélectionné pendant la durée du séjour.

LA DIRECTION SE LAISSE LE DROIT D'ACCEPTER OU DE REFUSER LES CARAVANES DOUBLE ESSIEU, LES CAMPING CARS OU AUTRE VEHICULE DE GROS GABARIT.

Formalités

A l'arrivée, il convient de se présenter avant toute installation à l'accueil.

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit au préalable présenter ses pièces d'identité et remplir les formalités.

Pour des raisons de sécurité, il conviendra de donner le numéro de la plaque d'immatriculation du ou des véhicules présents au camping.

Installation

La tente, la caravane, le camping-car, le van et tout le matériel associé doivent être installés sur l'emplacement assigné, en respectant les consignes données par la direction. Il en va de même pour les hébergements locatifs.

Bureau d'accueil

L'accueil est ouvert de 9h à 12h et de 15h à 19h en basse et moyenne saison, et de 9h à 12h et de 15h à 20h en haute saison.

Redevances

Les redevances doivent être réglées au bureau d'accueil.

Le montant de celles-ci est affiché à l'entrée du camping et dépend :

- Du nombre de nuits passées sur le terrain, en locatif ou sur un emplacement,
- Du nombre de personnes,
- Ainsi que des options choisies.

Afin de faciliter la mise à jour du règlement, les usagers sont invités à informer le bureau d'accueil de leur départ dès la veille.

Visiteurs

Les visiteurs sont autorisés sur le terrain de camping sous la responsabilité du campeur qui les reçoit.

Il conviendra de se présenter à l'accueil et de régler une redevance de 2€ par personne en basse et moyenne saison, et 2.50€ en haute saison.

Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain, un parking est à disposition à l'entrée.

Bruits/silence

Les usagers du terrain de camping sont invités à éviter tout bruit et discussion qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total de minuit à 7 heures.

Il est demandé de circuler en silence dans les allées, dans les sanitaires et de respecter le sommeil des campeurs.

Chiens/animaux

Les animaux sont acceptés au camping jusqu'à 2 par emplacement ou locatif.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté, ni jamais être laissés au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres et en sont civilement responsables. Les déjections de vos animaux doivent être systématiquement ramassées pour le confort de tous.

Les chiens doivent être tenus en laisse et vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Il convient d'avoir en votre possession les documents et carnet de vaccination pour tout litige.

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés au camping.

Vos animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

Circulation et stationnement des véhicules

Le camping est fermé de 22h00 à 8h00.

Après 22h00, veuillez laisser votre véhicule sur le parking extérieur.

Pour la sécurité de vos enfants, la vitesse est limitée à l'intérieur du camping à 10 Km/h.

Ne peuvent circuler sur le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs.

Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement ou la location, un véhicule supplémentaire peut être ajouté en option (plaque d'immatriculation demandée), selon la place disponible.

Après 22h, vous devrez garer votre véhicule sur le parking extérieur.

AUCUNE ENTREE NI SORTIE NE SERA AUTORISE EN DEHORS DE CES HORAIRES SAUF URGENCES MEDICALES OU CAS DE FORCE MAJEUR.

Tenu et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping, notamment des sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol, les propriétaires de camping-car, caravanes et van doivent obligatoirement vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet et régler les redevances en cas d'usage répété.

Les ordures ménagères, les déchets de tout nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles et composteurs qui se trouvent à l'extérieur du camping près du terrain de volley et pour les composteurs derrière le sanitaire 2 et près du local piscine.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, d'effectuer des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par de moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur.

L'emplacement, qui aura été utilisé pendant le séjour, devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Sanitaires et douches

Les sanitaires et douches sont des espaces communs qui doivent être respectés par tous.

- Il est strictement interdit d'y provoquer des nuisances sonores ou de s'y rassembler de manière gênante.

- Les toilettes ne doivent pas être obstruées : il est formellement interdit d'y jeter des serviettes hygiéniques, tampons ou tout autre objet pouvant les rendre inutilisables.

Mobil-homes

Les occupants des mobil-homes doivent également respecter leur hébergement.

- Il est impératif de ne pas les dégrader et de les maintenir propres et en bon état de fonctionnement.
- En cas de non-respect, la caution pourra être conservée pour couvrir les frais éventuels de remise en état.

Sécurité

Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits, les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction, les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité, une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol

Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler à la direction la présence de toute personne suspecte.

Les usagers du terrain sont invités à prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant ne peut être organisé et la salle de jeux située au bar ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents ou d'un adulte responsable.

Garage mort ou emplacement en attente de caravane

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain de camping qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.

Une redevance sera demandée (voir tarif en vigueur).

Les groupes

Les groupes doivent obligatoirement être encadrés par des accompagnateurs diplômés.

Ils sont tenus de respecter la tranquillité des campeurs en évitant les nuisances sonores et doivent également veiller au respect des lieux et des infrastructures.

Sanctions en cas de non-respect

Tout manquement au règlement, ainsi que tout comportement irrespectueux envers les lieux, les infrastructures ou les personnes, pourra entraîner une interruption immédiate du séjour, sans préavis et sans remboursement.

Piscine

La piscine ouvre de 10h jusqu'à 20h tous les jours.

La baignade est non surveillée, les enfants doivent être surveillés par un adulte responsable.

Par mesure d'hygiène, les shorts de bains et les bermudas sont strictement interdits dans la piscine, seul le slip de bain et boxer de bain sont autorisés.

Les chaussures sont à déposer à l'entrée.

Le passage sous la douche et au pédiluve est obligatoire pour accéder à la piscine.

Les objets gonflables sont également interdits dans la piscine, sauf brassard pour les enfants.

Il est strictement interdit de manger, de fumer ou d'introduire des objets tels que des verres sur la plage de la piscine.

Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces règles.

Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers, ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la direction pourra s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles et se donne le droit, sans remboursement, de leur ordonner un départ avec résiliation du contrat.

La direction pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Tout manquement au règlement et le non-respect des lieux, des infrastructures ou des personnes pourra donner lieu à une interruption de séjour sans préavis et sans remboursement.

Général

- Les barbecues électriques et les planchas sont strictement interdits.
- Les autres appareils électriques sont à utiliser avec modération (tels que les climatiseurs...) pour ne pas surcharger le réseau électrique.
- Les bornes électriques sont de 10 ampères par emplacement.
- Deux espaces barbecue sont disponibles au niveau des 2 sanitaires.
- Les feux de camps sur le camping ne sont pas autorisés.
- L'utilisation de l'eau de javel n'est pas autorisée pour permettre le bon fonctionnement des fosses septiques.
- Les poubelles sont à déposer dans les containers qui se trouvent à l'extérieur du camping près du terrain de volley.

- Vous pouvez également déposer vos déchets compostables, dans les lieux indiqués (voir plan composteurs).
- Il n'y a pas de borne de recharge pour les véhicules électriques (des bornes sont disponibles, à Bétaille et à Floirac). Il est strictement interdit de les recharger via les bornes existantes sous peine d'exclusion.
- Il est également strictement interdit de consommer des boissons et des denrées alimentaires au bar/snack et sur la terrasse y compris les jours du repas pris en commun au camping.
- Un défibrillateur est disponible sur demande au bar où à l'accueil.

Toutes les boissons et nourriture (sous quelques formes que ce soient) qui ne sont pas vendus par l'établissement, ne sont pas autorisés à être consommés sur la terrasse du bar ainsi que dans l'enceinte du bar et de la piscine.

Coordonnées du camping :

Camping les Granges***

401 Impasse Des Granges de Mézels

46110 VAYRAC (France) – Tel : (33) (0)5.65.32.46.58

Inscription au RCS Cahors : 978 095 172 000 18